



SAGE-FEMME

On désigne par le terme "sage-femme", la personne qui a le savoir, la connaissance de la femme. La profession était historiquement réservée aux femmes, elle est actuellement majoritairement féminine mais reste bien sûr ouverte aux hommes !

EN QUOI CONSISTE CE METIER ?

Il s'agit d'une profession médicale, les sages-femmes ont donc la possibilité de prescrire différents traitements.

Il est important de noter que l'accouchement ne correspond qu'à une petite partie des compétences des sages-femmes.

Les sages-femmes peuvent s'occuper du suivi de grossesse physiologique, c'est-à-dire les consultations mensuelles mais aussi les séances de préparation à la naissance.

Elles pratiquent les accouchements ainsi que la surveillance des femmes et des nouveau-nés en suites de couches. Les sages-femmes sont en capacité de réaliser la rééducation périnéale de toutes les femmes en exprimant le besoin.

De plus, les sages-femmes peuvent vacciner les nouveau-nés dans les premiers mois de vie, ainsi que l'entourage des femmes enceintes.

Le suivi gynécologique incluant la prescription et la surveillance de contraception tout au long de la vie des femmes sans pathologie particulière entre également dans les compétences des sages-femmes.

Il existe des D.I.U (Diplôme Inter-Universitaire) permettant aux sages-femmes d'élargir leur champ de compétences avec par exemple de l'acupuncture, de l'hypnose, de l'échographie, de la sexologie, de l'addictologie...

LES FORMATIONS ET DIPLÔMES

La formation initiale se décompose en 5 ans et correspond à un grade master.

- **Première année :**
→ **PASS (Parcours à Accès Spécifique Santé)**

Des épreuves classantes sélectionneront les étudiants en fin de PASS.

Après admission en deuxième année, les étudiants doivent assister à quelques jours de stage théorique en juillet et réalisent 3 semaines de stage d'initiation aux soins infirmiers à l'hôpital en juillet ou en août.

→ **L.AS (Licence à Accès Santé)**

Une partie du nombre de places offertes pour accéder en deuxième année de santé leur est dédiée en fin d'année de licence afin d'intégrer l'UFR Médecine et Sciences de la Santé. Les modalités de déroulement de ces L.AS sont différentes selon les Licences, mais cet accès peut se faire en fin de L1, L2 ou L3 selon les Licences.

- **Deuxième année (Sma2)** : Premier semestre exclusivement théorique. Une grande partie de cours est commune avec ceux des étudiants en 2^e année de médecine. Début des stages infirmiers au début du deuxième semestre (2x2 semaines) et des stages en obstétrique à la fin de ce semestre (3x2 semaines).
- **Troisième année (Sma3) et Quatrième année (Sma4)** : Alternance cours-stages avec davantage de semaines de stages. Début de travail de réflexion et de rédaction autour du mémoire.
- **Cinquième année (Sma5)** : Premier semestre en alternance cours-stages et dernier semestre en stage "intégré" ou "pré-professionnel". C'est l'année de soutenance du mémoire de fin d'études.

Après validation du stage, du mémoire et des épreuves écrites, le Diplôme d'Etat de sage-femme est obtenu.

EMPLOI

La profession de sage-femme peut être exercée en milieu hospitalier, en clinique privée, en cabinet libéral ou en PMI (Protection Maternelle et Infantile).